

MOYENS DE SECOURS QUELQUES INFOS

Dispositif Prévisionnel de Secours de Petite Envergure (DPS-PE)

Ensemble des moyens humains et matériels de premiers secours à personnes pré-positionnés, à l'occasion d'un événement dont la grille d'évaluation des risques détermine un « ratio d'intervenants secouristes » supérieur à 1,125 et inférieur ou égal à 12.

2.2 Les types de DPS

2.2.1 Dispositif statique

Le poste de secours statique est implanté dans une structure fixe (bâtiment,...) ou provisoire (tente, caravane,...). Le dispositif statique est adapté au travail de l'ensemble des moyens humains et matériels qui concourent au dispositif de secours à personnes et à la configuration de la manifestation.

A ce titre, il doit être :

- Facilement accessible pour les secours ;
- Judicieusement placé vis à vis des risques et de l'environnement du site du rassemblement de personnes ;
- Identifiable : inscription « **POSTE DE SECOURS** » apposée en rouge ;
- Visible par tous les participants du rassemblement.

Le dispositif statique n'exclut pas la possibilité de « projeter » des intervenants secouristes pour une mission particulière et/ou ponctuelle (équipes et/ou binômes).

2.2.2 Dispositif dynamique

Parfois, la vocation itinérante de l'événement induit un dispositif de secours dynamique. Pour ce faire, le DPS suit l'évènement en liaison avec le(s) organisateur(s) et/ou le service de sécurité de la manifestation.

Dans ce cas, le poste de secours sera assuré par un Véhicule de Premiers Secours à Personnes. A ce titre, il devra répondre aux prescriptions du Titre 4 – Chapitre 3.



Dans la mesure où une équipe est amenée à assurer une mission d'acheminement de victime(s) vers un point de prise en charge, il est nécessaire de prendre toute disposition pour garantir la continuité du DPS, tel que défini dans la convention établie avec l'organisateur.

2.2.3 Dispositif mixte

Compte tenu de la pluralité des situations envisagées, certaines manifestations peuvent impliquer la combinaison des deux dispositifs précédents. Dans ces conditions, chaque type de dispositif, statique et dynamique, doit respectivement correspondre aux caractéristiques énoncées ci-dessus.

Equipe de base d'un poste de secours

Composée de quatre personnels « intervenants secouristes », qui constitue la composition de base d'un poste de secours. Elle est commandée par un chef de poste.

L'équipe comprend, outre le chef de poste, trois personnels « intervenants secouristes » majeurs. Elle est constituée comme suit :

- soit deux équipiers secouristes + un secouriste, à jour de leur formation continue ;
- soit trois équipiers secouristes à jour de leur formation continue.

L'équipe de poste de secours prend en charge :

- soit une seule victime atteinte d'une détresse vitale ;
- soit au maximum quatre victimes sans gravité.

VEHICULE DE PREMIERS SECOURS A PERSONNES

Le véhicule de premiers secours à personnes (VPSP) est une ambulance de secours et de soins d'urgence, au sens de la norme **NF EN 1789**, qui permet, le cas échéant, d'être médicalisé.

En outre, il permet d'acheminer une victime du point où se situe celle-ci vers un poste de secours ou d'un poste de secours vers une structure hospitalière (dans ce dernier cas, ce transport ne pourra s'effectuer que sur ordre du médecin régulateur du SAMU).

En conséquence, le véhicule destiné aux associations agréées de sécurité civile doit satisfaire aux exigences définies dans le type **B** de la norme NF EN 1789 et la note d'information technique (NIT) correspondante. Ses missions sont celles fixées par la réglementation en vigueur.